



## ARRETE n° 24 298 Du 12 JUL. 2024

Modifiant l'arrêté n° 242817 du 05 juillet 2024 portant composition du jury d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2024

### Le Président du conseil d'Administration

- Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L325-17 à L325-20 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu** le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu** l'arrêté du 13 juin 2023 fixant la date unique des premières épreuves des concours internes et des examens professionnels de catégorie C de sapeurs-pompiers professionnels au titre des années 2023 et 2024 ;
- Vu** l'arrêté n° 240021 du 04 janvier 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 ;
- Vu** l'arrêté n° 242690 du 20 juin 2024 établissant la liste des membres de la commission d'équivalence pour l'examen professionnel d'accès au grade de sergent prévue de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 ;
- Vu** la proposition du président de la délégation Ile-de-France du CNFPT ;
- Vu** l'accord des élus sollicités ;

**Vu** les tirages au sort réalisés le 30 mai 2024 et le 19 juin 2024 parmi les représentants des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels membres de la commissions administrative paritaire du SDIS organisateur et des SDIS franciliens cosignataires de la convention ;

**Vu** l'arrêté n° 242817 du 05 juillet 2024 portant composition du jury d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 ;

**Considérant** l'indisponibilité de l'un des membres du jury réglementaire au sein du collège des représentants des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

**Considérant** qu'il convient de procéder au remplacement de l'un des membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 ;

**Sur** proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours :

## **Arrête**

### **ARTICLE 1**

L'article 1 de l'arrêté n°242817 du 05 juillet portant composition du jury d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 est modifié comme suit :

Au sein du collège des représentants des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, l'adjudant Abdallah CHAOUCH, sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels du SDIS de Seine-et-Marne est remplacé par l'Adjudant Jérôme FRIBOURG, sous-officier de sapeurs-pompiers professionnels du SDIS de l'Essonne.

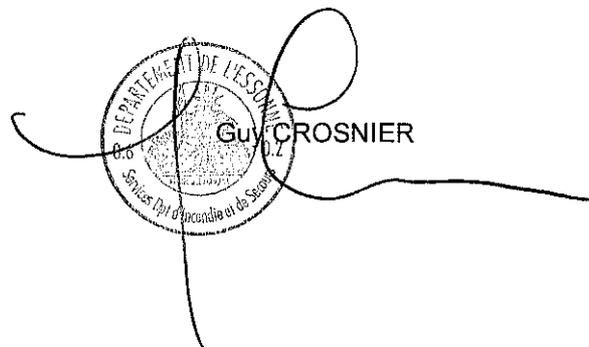
### **ARTICLE 2**

Les autres dispositions de l'arrêté n° 242817 du 05 juillet 2024 demeurent inchangées.

### **ARTICLE 3**

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités adéquates de publicité.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne. Il sera affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne, du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et des SDIS cosignataires de la convention.



GUY CROSNIER

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
Services (D) d'Incendie et de Secours

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SDIS et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut notamment être saisi via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), rubrique « Télérecours citoyens ».*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

modifiant l'arrêté 242817 du 5 juillet 2024 portant composition d'un jury d'examen professionnel d'accès au grade de sergent de spp - 2024

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** 242980 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-289100992-20240712-242980-AR

---

**Date de décision :** 12/07/2024

**Acte transmis par :** Virginie BAUSSET

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.